



COMPTE RENDU CAPL C du 14 octobre 2016 1ères affectations

Toulouse, le 14 octobre 2016

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la présidente,

Face aux événements dramatiques de cet été, le gouvernement et une partie importante de la classe politique n'a pas hésité à faire de la surenchère sécuritaire.

Si la CGT condamne les attentats, toutes les formes de radicalisation et les intégrismes religieux d'où qu'ils viennent, nous refusons avec force toute stigmatisation de citoyens ou de résidents de notre pays.

Le renforcement de la sécurité ne doit pas se traduire par une remise en cause des libertés individuelles et collectives.

C'est particulièrement vrai concernant l'action syndicale. Nous l'avons vécu dans et en marge des manifestations dans plusieurs villes, le gouvernement menaçant même d'interdire une manifestation à Paris. La criminalisation de l'action syndicale est également présente dans les entreprises avec notamment les Goodyear et les Air France.

En cette rentrée, la CGT n'a pas tourné la page de la loi de travail. Le mouvement social qu'a connu notre pays durant plusieurs mois n'est pas terminé. Semaine après semaine, des centaines de milliers de personnes ont participé régulièrement ou de façon ponctuelle à cette mobilisation. Début juillet, l'opinion publique restait très majoritairement défavorable à cette loi malgré son adoption par le biais de l'Article 49-3 à l'Assemblée nationale.

Les salariés, les jeunes, comme la majorité de la population, ne sont pas dupes : faciliter les licenciements pour créer des emplois, pour les salariés et leurs familles c'est la précarité à vie !

Depuis le 9 mars, dans toutes les journées d'appels à la grève et à manifester pour le retrait de la loi travail, il y a de nombreux fonctionnaires qui, eux aussi, subissent les attaques en règle du gouvernement Valls contre leurs statuts particuliers à travers la mise en place de PPCR et du RIFSEEP.

Dans les 3 versants de la Fonction publique, l'objectif du gouvernement est d'aligner les carrières, les grilles de rémunérations et les parcours professionnels, pour faciliter les passerelles entre ministères et entre versants au plan régional, tout en conférant des pouvoirs accrus aux préfets.

Pour cela, le préalable est de détruire les règles de gestion élaborées dans les administrations (qui sont un facteur de blocage à la mobilité), pour les remplacer par des directives moins contraignantes.

C'est la remise en cause des statuts particuliers pour permettre la mobilité forcée.

C'est ce que la DGFIP a entamé avec le recul du droit à mutation et des règles d'affectation pour 2016 et un projet de fusion massive de RAN.

Comment ne pas faire le lien avec les dizaines de milliers de suppressions d'emplois que nous subissons depuis plus de 10 ans (conséquence de la RGPP, de la MAP, du pacte de responsabilité et de la démarche stratégique à la DGFIP) et les dizaines de milliers qui se préparent encore...

Le projet de budget pour 2017 prévoit pour le ministère des finances une nouvelle baisse du budget de 165 millions d'euros et 1 512 nouvelles suppressions d'emplois.

Les missions ne sont plus correctement accomplies et les conditions de travail sont de plus en plus dégradées dans un contexte de sous effectif permanent.

La CGT Finances Publique exige :

- **le retrait du projet de loi dite « travail » et la négociation d'un code du travail protecteur des droits des salariés ;**
- **le respect du statut général des fonctionnaires, de nos droits et garanties collectives ;**
- **l'abandon de PPCR, du RIFSEEP et le refus de toute modulation du régime indemnitaire ;**
- **l'arrêt des suppressions d'emplois à la DGFIP, la création des emplois nécessaires et le comblement immédiat des vacances d'emplois ;**
- **le maintien du réseau de la DGFIP, l'arrêt des restructurations et fermetures de services ;**
- **le maintien et le développement de nos missions dans un service public de qualité et de proximité;**
- **l'augmentation des salaires ;**
- **l'abandon du projet de retenue à la source.**

Cette année, alors que la CGT avait condamné la mise en place du dispositif des nouvelles règles d'affectation, les lauréats du concours commun auront l'obligation de rester 3 ans sur la RAN qu'ils auront obtenue en 1ère affectation, à la disposition du directeur, sans possibilité de muter durant cette période sauf priorité pour rapprochement de conjoint.

Le but avoué par l'Administration est de « stabiliser » les collègues en 1ère affectation, sur la RIF notamment, au mépris de leurs choix de vie.

C'est une remise en cause du droit à mutation pour convenance personnelle à la DGFIP.

La situation de l'emploi en catégorie C en Haute-Garonne est catastrophique, avec 53 emplois vacants à l'issue du mouvement du 1er septembre et seulement 5 affectations au 3 octobre.

Le compte est loin d'y être, malgré les demandes répétées de la CGT finances Publiques d'appeler l'ensemble de la liste complémentaire !

Sous effectifs supérieurs à 2 000 agents C, suppressions de plus de 34 000 postes depuis 2002, fermetures programmées de plus de 150 trésoreries, fusions des SIP, fusions des SIE, regroupements de SPF, créations de PCR, transfert de l'enregistrement, fusions de RAN et retenue à la source programmée pour 2018.

Comme dans l'ensemble de la fonction publique, c'est la casse de la DGFIP qui est à l'ordre du jour : des pans entiers de missions sont supprimés, externalisés, le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement et l'accès au service public est remis en cause.

Dans ce contexte, à la DGFIP, la catégorie C est la première touchée.

En effet, c'est elle qui a quasiment supporté la totalité des suppressions d'emplois que subit la DGFIP depuis plus de 10 ans. Elle est également aussi particulièrement impactée par le gel du point d'indice dans la fonction publique et le blocage des déroulements de carrière.

La CGT finances publiques insiste sur l'urgence de la situation que subissent les personnels et exige l'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois qui remettent en cause le maillage territorial et l'accès au service public pour l'ensemble de la population.

La CGT finances publiques réaffirme avec force que l'administration doit recruter à hauteur des besoins et, ce, dès le mois de juin quand la situation des effectifs le justifie.

Nous exigeons que, l'an prochain, l'administration augmente significativement le nombre de places offertes en liste principale au concours de catégorie C.

REPONSES AUX DECLARATIONS LIMINAIRES

Mme Raynaud de Brianson a exposé la situation de l'emploi dans notre département : « 622 emplois (cadre C) prévus en Haute Garonne, 616 personnes affectées soit un déficit de 6 personnes... » et l'on peut conclure par les paroles de Ray Ventura « tout va très bien Madame la Marquise, tout va très bien, tout va très bien... ».

Les représentants CGT sont intervenus pour redonner plus de réalisme à la situation qui est catastrophique et préjudiciable pour le service public et les missions. C'est un déficit de 53 emplois C dans le département au 1er septembre 2016.

Plus tard la direction avouera qu'elle ne fait que pallier aux urgences en nommant un nouvel arrivant dans les services où la situation en effectif est la plus dramatique. Ainsi un collègue nouvellement affecté a la périlleuse mission de remplacer dans le service 5 ou 6 postes supprimés. Le bateau prend eau de toute part. On ne sait plus colmater les brèches.

Ne cherchez pas une quelconque responsabilité locale ! Mr Menvielle a déclaré que la CAPL C de notre département n'est pas le lieu où se plaindre. Effectivement, la direction locale n'a aucune responsabilité dans la suppression des emplois : « un directeur, comme tout fonctionnaire, doit exécuter les ordres qui lui sont donnés. Par contre adressez-vous à vos instances nationales ». Voilà une belle réponse !

La CGT a fait remarqué que ce discours a bien vieilli. Il a été servi à de nombreuses reprises face à des agents qui se sont battus, ont sacrifié des jours de grève pour sauver les emplois.

DEROULEMENT DE LA CAPL

La direction se satisfait des 5 agents affectés au 01/10/2016 prétextant faire au mieux selon les circonstances et les moyens donnés par la Centrale.

Cinq agents arrivent dans notre département :

- 1 affecté au SIE de Muret en poste fixe ;
- 4 agents ALD affectés d'office par la direction non pas en fonction des vacances d'emploi mais de la situation des services et des enjeux.

VOTES DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DE L'ADMINISTRATION

L'ensemble de la parité administrative a voté pour le mouvement et donc approuve la situation (aucune abstention qui, sans mettre en péril une brillante carrière, témoignerait une gêne voire un agacement). Après tout un directeur peut tirer la sonnette d'alarme, dire qu'il en a assez. Ça c'est déjà vu.

L'ensemble des représentants du personnel ont voté contre le projet au grand étonnement de la Direction qui a demandé (encore une intervention de Mr Menvielle) les raisons de ce vote.

Surprenant ! Les représentants des personnels doivent justifier leur vote auprès de la direction ?

Il faut souligner qu'effectivement, la direction a donné les raisons de son vote. Elle a précisé qu'elle votait pour le projet par discipline (ou peut-être par complicité, voire servilité ?). La direction de la Haute-Garonne à l'image de l'armée française surnommée LA GRANDE MUETTE.

CGT - FO – SOLIDAIRES= contre, - Administration = pour



QUESTIONS DIVERSES

Emplois PACTE :

En marge de la CAPL C la direction annonce le recrutement de 6 emplois PACTE au 01/12/2016 (dont 1 à la trésorerie de Bagnères-de-Luchon) donc non statutaires, « corvéables et taillables à merci ».

La CGT précise qu'elle se bat pour des emplois statutaires et dénonce le manque de garantie d'emploi dans le recrutement de PACTE. Nos propos ont terni l'effet d'annonce. Nos directeurs se faisaient une joie personnelle d'annoncer ces directives nationales : 161 candidats. Sélectionnés sur quels critères ? Six retenus en Haute-Garonne recrutés par contrat. C'est un camouflet ! On supprime des emplois statutaires et on recrute des emplois précaires ! Tout va bien !

N'hésitez pas à contacter les représentants CGT Finances Publiques présents à cette CAPL :

Élus : Marie-Christine PREVOST, Isabelle PERRET, Brigitte NABET, Nadine GLEIZES

Expert : Gilbert DELMAS



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION :

Actif Stagiaire Retraité

Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie CoGiTiel par la section

le: .. / .. /

Date de réception au bureau national,

le: .. / .. /

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : Grade : Echelon :

Filière fiscale Filière publique

Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative Adresse personnelle (préciser) :

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / Signature :